

INSCRIPTIONS SUR RENDEZ-VOUS, MODE D'EMPLOI

du mardi 3 janvier au vendredi 7 avril 2023

① Vous avez accès à Internet

- ▶ **L'un de vos enfants est déjà scolarisé à Issy-les-Moulineaux dans une école publique maternelle ou élémentaire**

Uniquement pour les familles disposant déjà d'un compte TELISS

- 1) **A partir du mardi 3 janvier 2023 à 10h**, prenez rendez-vous avec le service Education [en cliquant ici](#)
- 2) Sélectionnez le rendez-vous proposé « **Inscription scolaire dans une école publique isséenne pour l'année scolaire 2023-2024** », puis cliquez sur le créneau horaire de votre choix.
- 3) Renseignez les informations demandées, **notamment l'identité de l'enfant à inscrire.**

Vous recevrez une confirmation par courriel, ainsi que la liste des pièces à fournir lors de votre rendez-vous.

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'après votre rendez-vous au service Education.

- ▶ **Vous venez d'emménager à Issy-les-Moulineaux OU vous n'avez aucun enfant scolarisé à Issy-les-Moulineaux dans une école publique maternelle ou élémentaire**

Uniquement pour les familles sans compte TELISS

- 1) **A partir du mardi 3 janvier 2023 à 10h**, connectez-vous sur le portail famille TELISS : issy.com/demarcheteliss → lien TELISS.
- 2) Cliquez sur « **Inscrivez-vous** » afin de créer votre Espace personnel.
A l'étape 2 - Mes références Dossier, **cochez la case « Je n'ai pas ces informations, continuer sans ».**
- 3) Rendez-vous sur votre Espace personnel et cliquez sur « **Créer mon dossier** ».
- 4) Renseignez les informations demandées, **puis validez votre création de dossier.**

Vous recevrez une confirmation par courriel, ainsi que les modalités de prise de rendez-vous.

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'après votre rendez-vous au service Education.

② Vous n'avez pas accès à Internet

Uniquement pour les familles ne disposant pas d'un accès à internet

A partir du mardi 3 janvier 2023, vous pouvez prendre rendez-vous en contactant directement le service Education au 01 41 23 8000. Un RDV vous sera fixé par téléphone.

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'après votre rendez-vous au service Education.